

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1256 25 juin 2007

SOMMAIRE

Africa One Holdings S.A60285	Europa City Box S.à r.l60288
Africa One Holdings S.A60280	MLArg Real Estate GP 1 S.e.c.s 60282
Africa One Holdings S.A60280	Origami Immobilière60287
Africa One Holdings S.A60285	Park Capital Holding S.A 60282
Africa One Holdings S.A60284	P.N. Seafood S.A60286
Apollo-Dorchester S.à r.l 60274	P.N. Seafood S.A
Arcelor China Holding (Luxembourg) 60279	Ristretto Investments S.à r.l 60264
Ashton Moss Holdings S.à r.l 60257	S.I.SM S.A
Asist Sàrl60286	Smart Management Group S.A 60283
Auto-Parts 60287	Tiga International Holding60281
Bouc Bel Air PPP S.à r.l60250	Troisi Investissements Internationaux S.A.
BPVN Enhanced Fund60288	60286
Building Consult S.A	Wind Acquisition Finance S.A 60281
Building Consult S.A 60285	Wind Acquisition Holdings Finance S.A.
Cinactif.Com S.à r.l60287	60288
Citco Richcourt (Luxembourg) S.A 60280	Wind Finance SL S.A
Eagle 5 S.à r.l	Write it S.à r.l



Eagle 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 127.428.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty fourth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EAGLE JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Christophe Balthazard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which its acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of EAGLE 5 S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital.

- 4.1 The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.
 - 4.2 The Company's authorised share capital is set at EUR 50,000,000.- (fifty million Euro).

The Board of Managers is authorised to issue 1,999,500 (one million nine hundred ninety-nine thousand five hundred) shares and is therefore authorised to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount to an amount of EUR 50,000,000.- (fifty million Euro), it being the limit of the authorised share capital.

The Board of Managers is instructed to render effective such increase of the share capital under the authorised capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The Board of Managers will decide to issue shares with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of claims or in any other way, and will accept subscriptions for such shares.



Each time Board of Managers will act, or will be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, this article 4 will be amended so as to reflect the result of such action. The Board of Managers will take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

- **Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 6. Transfer of shares.** In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

- 8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.
- 8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.
- 8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.
- 8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.



8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder (s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.



- **Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.
- **Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.
- Art. 17. Appropriation of profits Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, EAGLE JV S.à r.l. (the Sole Shareholder) hereby declares that it subscribes to all the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.-, (twelve thousand five hundred Euro).

All these 500 (five hundred) shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payment in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500.-, (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2007.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

- 1. The Sole Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at 2 (two).
- 2. The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mark Weeden, born in London (United Kingdom) on 4 December 1954, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and
- b) Michel van Krimpen, born in Rotterdam (The Netherlands) on 19 February 1968, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
- 3. The Sole Shareholder resolves to set the registered office of the Company at 20, rue de la Poste in L-2346 Lux-embourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EAGLE JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Christophe Balthazard, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de la partie comparante, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I er . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1 ^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de EAGLE 5 S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;
- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;
- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;
- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital.

- 4.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
 - 4.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés d'émettre 1.999.500 (un million neuf cent quatre vingt dix neuf mille cinq cents) parts sociales et sont donc autorisés à amener le capital social de son montant actuel à un montant de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros), étant la limite du capital autorisé.

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites.

Le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.



Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 4 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

- **Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.
- Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

- 8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.
- 8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.
- 8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.



- 8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.
- 8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/ des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.
- 8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.
- Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.
- 8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

- 8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.
- Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées Générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/ des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou email).



Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

- **Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.
- **Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.
- Art. 17. Distribution des bénéfices Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

- Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.
- Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, EAGLE JV S.à r.l. (l'Associé Unique), déclare souscrire toutes les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros).

Toutes ces 500 (cinq cents) parts sociales ont été libérées entièrement par l'Associé Unique au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée Générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'Associé Unique décide de fixer le nombre de gérants de la Société à deux (2).
- 2. L'Associé Unique décide de nommer les deux (2) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- (a) Mark Weeden, né à Londres (Royaume-Uni) le 4 décembre 1954, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et
- (b) Michel van Krimpen, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 19 février 1968, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
 - 3. L'Associé Unique décide de fixer le siège social de la Société au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. Balthazard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, Relation: LAC/2007/6096. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058061/242/449.

(070059436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

Bouc Bel Air PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 127.422.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PPP 006 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company Société à responsabilité limitée, with registered office at 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.215,

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BOUC BEL AIR PPP S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition, management, development and sell, for its own account, of real properties wherever they may be located.
- 3.2. The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations



in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

- 3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.4 The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several manager(s). The manager(s) is (are) appointed and designated by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.



- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such manager participates at the meeting from any country except from the Republic of Ireland. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no manager shall sign such circular resolution in the Republic of Ireland. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company will be bound in all circumstances by the single signature of any of the managers of the Company, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth November of the following same year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.



VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30 November 2007.

Subscription - Payment

PPP 006 S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for five hundred (500) shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
- a) Mr. Joost Tulkens, lawyer, born on 26 April 2006 1973 in Someren (The Netherlands) with business address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg; and
- b) Mr. Bart Zech, lawyer, born in Putten (the Netherlands) on September 5, 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-troisième jour de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PPP 006 S.à r.l. Société à responsabilité limitée avec siège social à 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.215,

Ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, vertu d'une procuration.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:



I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BOUC BEL AIR PPP S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriétés immobilières quelque soit le lieu où elles se situent.
- 3.2. La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.4. La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.



- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s). Les gérants sont nommés et désignés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

- 9.1.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, à la condition que ce gérant participe à la réunion à partir de n'importe quel pays sauf de la République d'Irlande. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue à condition qu'aucun gérant ne signe ces résolutions circulaires en République d'Irlande. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,



téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 novembre 2007.

Souscription - Libération

PPP 006 S.àr.l., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Décisions des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée
- a) Monsieur Joost Tulkens, juriste, né le 26 avril 1973 à Someren (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg; et
- b) Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas), le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi à 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3930. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058054/242/377.

(070059359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

Ashton Moss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.458.

In the year two thousand and seven, on the second of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of ASHTON MOSS HOLDINGS S.à r.L a Luxembourg société à responsabilité limitée office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 112.458, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on December 1st, 2005, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 487 of March 7, 2006. The articles of associations of the company were amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, dated November 30, 2006, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 186 of February 15, 2007 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP, a Jersey limited partnership, whose general partner is HORTEX GP LIMITED, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, (HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP), here duly represented by Mr. Vincent Linari-Pierron, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP declared and requested the notary to act that:

- I.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 15,400 (fifteen thousand four hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
- II.- HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Reclassification of the existing shares of the Company into multiple classes of shares;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,000.- (twelve thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 385,000.- (three hundred eighty-five thousand Euros) to EUR 397,000.- (three hundred ninety-seven thousand Euros) by the issuance of 480 (four hundred eighty) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each;
- 3. Subscription and payment by HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP of 480 (four hundred eighty) new shares of the Company through a contribution in cash;



- 4. Amendment of articles 6 and 22 of the articles of association of the Company in order to reflect (i) this reclassification of the existing shares of the Company into multiple classes of shares and (ii) this increase of the share capital of the Company; and
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved to reclassify the 15,400 (fifteen thousand four hundred) existing shares of the Company into the following classes of shares:

- class A shares: 1,540 (one thousand five hundred forty);
- class B shares: 1,540 (one thousand five hundred forty);
- class C shares: 1,540 (one thousand five hundred forty);
- class D shares: 1,540 (one thousand five hundred forty);
- class E shares: 1,540 (one thousand five hundred forty);
- class F shares: 1,540 (one thousand five hundred forty);
- class G shares: 1,540 (one thousand five hundred forty);
- class H shares: 1,540 (one thousand five hundred forty);
- class I shares: 1,540 (one thousand five hundred forty); and
- class J shares: 1,540 (one thousand five hundred forty).

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,000.- (twelve thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 385,000.- (three hundred eighty-five thousand Euros) to EUR 397,000.- (three hundred ninety-seven thousand Euros) by the issuance of 480 (four hundred eighty) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each (the «New Shares») the whole to be fully paid up through a contribution in cash by HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP. It is resolved that the New Shares will be allocated to the following classes of shares:

- class A shares: 48 (forty-eight);
- class B shares: 48 (forty-eight);
- class C shares: 48 (forty-eight);
- class D shares: 48 (forty-eight);
- class E shares: 48 (forty-eight);
- class F shares: 48 (forty-eight);
- class G shares: 48 (forty-eight);
- class H shares: 48 (forty-eight);
- class I shares: 48 (forty-eight);
- class J shares: 48 (forty-eight).

Subscription - Payment

HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP declares to subscribe for all the New Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, as follows:

- HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP: 480 (four hundred eighty) New Shares allocated as follows:
- class A shares: 48 (forty-eight);
- class B shares: 48 (forty-eight);
- class C shares: 48 (forty-eight);
- class D shares: 48 (forty-eight);
- class E shares: 48 (forty-eight);
- class F shares: 48 (forty-eight);
- class G shares: 48 (forty-eight);
- class H shares: 48 (forty-eight);- class I shares: 48 (forty-eight);
- 10 (6 10)
- class J shares: 48 (forty-eight).

The New Shares have been fully paid up by HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP through a contribution in each

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.



Third resolution

It is resolved to amend articles 6 and 22 of the articles of association of the Company notably in order to reflect the (i) increase of the share capital of the Company and (ii) the reclassification of the existing shares of the Company into multiple classes of shares as described above:

« **Art. 6. Capital.** The Company's capital is set at EUR 397,000.- (three hundred ninety-seven thousand Euros), represented by 15,880 (fifteen thousand eight hundred eighty) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) (the «Share(s)»), consisting in multiple classes of shares (the «Class(es) of Shares») as follows: a) 1,588 (one thousand five hundred eighty-eight) Class A Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros), b) 1,588 (one thousand five hundred eighty-eight) Class B Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros), d) 1,588 (one thousand five hundred eighty-eight) Class D Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros), e) 1,588 (one thousand five hundred eighty-eight) Class E Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros), f) 1,588 (one thousand five hundred eighty-eight) Class F Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros), g) 1,588 (one thousand five hundred eighty-eight) Class G Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros), h) 1,588 (one thousand five hundred eighty-eight) Class H Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros), i) 1,588 (one thousand five hundred eighty-eight) Class I Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros), i) 1,588 (one thousand five hundred eighty-eight) Class I Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) and j) 1,588 (one thousand five hundred eighty-eight) Class I Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) and j) 1,588 (one thousand five hundred eighty-eight) Class I Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) and j) 1,588 (one thousand five hundred eighty-eight) Class I Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the articles of association of the Company.

The share capital of the Company may be reduced notably through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in the previous paragraph), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholder(s)) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Limited Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

The Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

The Cancellation Value Per Limited Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers of the Company and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Limited Share will become due and payable by the Company.»



« **Art. 22. Allocation of profits.** Out of the net profit, five per cent (5 %) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The general meeting of shareholder(s) may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholder (s) in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholder(s) may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the boards of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata their shares regardless of class, then
- (ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if non class J shares are in existence, class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de ASHTON MOSS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.458, constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1 er décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 487 du 7 mars 2006. Les statuts de la société ont été modifiés par acte notarié de Maître Jean Seckler, préqualifié, en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 186 du 15 février 2007 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» existant sous les lois de Jersey, dont l'associé général est HORTEX GP LIMITED, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG (HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP), ici représentée par Maître Vincent Linari-Pierron, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acte que:



- I.- Il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vue d'être enregistrée avec lui, que les 15.400 (quinze mille quatre cents) parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.
- II.- HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour et qu'elle considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Reclassement des parts sociales existantes de la Société en des parts sociales de classes multiples;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 12.000,- EUR (douze mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 385.000,- EUR (trois cent quatre-vingt-cinq mille Euros) à un nouveau montant de 397.000,- EUR (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros) par l'émission de 480 (quatre cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
- 3. Souscription et paiement par HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP de toutes les nouvelles parts sociales par un apport en espèces;
- 4. Modification des articles 6 et 22 des statuts de la Société notamment afin de refléter (i) ce reclassement des parts sociales existantes de la Société en des parts sociales de classes multiples et (ii) cette augmentation du capital social de la Société; et
 - 5 Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de reclasser les 15.400 (quinze mille quatre cents) parts sociales existantes de la Société entre les parts sociales de classes suivantes:

- parts sociales de classe B: 1.540 (mille cinq cent quarante);
- parts sociales de classe C: 1.540 (mille cinq cent quarante);
- parts sociales de classe D: 1.540 (mille cinq cent quarante);
- parts sociales de classe E: 1.540 (mille cinq cent quarante);
- parts sociales de classe F: 1.540 (mille cinq cent quarante);
- parts sociales de classe G: 1.540 (mille cinq cent quarante);
- parts sociales de classe H: 1.540 (mille cinq cent quarante);
- parts sociales de classe I: 1.540 (mille cinq cent quarante);
- parts sociales de classe J: 1.540 (mille cinq cent quarante).

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 12.000,- EUR (douze mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 385.000,- EUR (trois cent quatre-vingt-cinq mille Euros) à un nouveau montant de 397.000,- EUR (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros) par l'émission de 480 (quatre cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le montant total étant complètement payé par un apport en espèces par HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP.

Il est décidé que les Nouvelles Parts Sociales seront réparties entre les parts sociales de classes suivantes:

- parts sociales de classe A: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe B: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe C: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe D: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe E: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe F: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe G: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe H: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe I: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe J: 48 (quarante-huit).

Souscription - Paiement

HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP déclare souscrire aux 480 (quatre cent quatre-vingts) Nouvelles Parts Sociales comme suit:



```
- parts sociales de classe B: 48 (quarante-huit);
```

- parts sociales de classe C: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe D: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe E: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe F: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe G: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe H: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe I: 48 (quarante-huit);
- parts sociales de classe J: 48 (quarante-huit).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées par HORTEX HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP au moyen d'un apport en espèces.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier les articles 6 et 22 des statuts de la Société notamment par rapport (i) au reclassement des parts sociales en des parts sociales de classes multiples et (ii) à l'augmentation du capital social de la Société décrits cidessus pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à 397.000,- EUR (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros), représenté par 15.880 (quinze mille huit cent quatre-vingts) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les «Parts Sociales») consistant en des parts sociales de classes multiples (les «Classes de Parts Sociales») comme suit: a) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros), b) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros), c) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros), e) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros), f) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros), g) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros), h) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros), i) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros), i) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) et j) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) et j) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) et j) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) et j) 1.588 (mille cinq cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) et j) 1.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec les Parts Sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe Parts Sociales dans l'ordre établit au paragraphe précédent, une telle Classe Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales à annuler mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des statuts de la Société, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

```
MD = (PN+P+RC) - (PE+RL)
```

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

PE = pertes (incluant les pertes reportées)



RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société.

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidée par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des statuts de la Société à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.»

« Art. 22. Répartition des bénéfices. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

La balance pourra être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés en conformité avec les clauses du présent article.

L'assemblée générale des associés pourra décider de verser des dividendes intérimaires sur base des documents comptables préparés par le gérant, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, établissant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que la somme devant être distribuée ne doit pas être supérieure à celle des profits reportés depuis la clôture du dernier exercice comptable augmenté des profits réalisés et des réserves distribuables mais diminué par les pertes reportée et par les sommes devant être allouées à la réserve légale, en conformité avec les clauses du présent article.

La prime d'émission pourra être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés en conformité avec les clauses du présent article. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer toutes sommes exceptée la prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes déclarés pourront être payés par toute monnaie choisie par le gérant ou par le conseil de gérance, le cas échéant, et pourront être payés en tous lieux et temps déterminés par le gérant ou par le conseil de gérance, le cas échéant. Le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant. Le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, pourra déterminer le taux final de change applicable à la conversion des dividendes dans leur monnaie de paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra pas par après être réclamé par le titulaire de cette part sociale, mais sera perdu par le titulaire de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés détenus par la Société pour le compte de titulaires de parts sociales.

En cas de déclaration de dividendes, de tels dividendes seront répartis et payés comme suit:

- (i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera automatiquement distribué à parts égales à tous les associés au pro rata de leurs parts sociétés sans considération de leur classe, et
- (ii) la balance du montant total distribué sera intégralement répartie entre les titulaires de la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier lieu les parts sociales de classe J, puis s'il n'existe pas de parts sociales de classe J, les parts sociales de classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que les parts sociales de classe A).»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille deux cents Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Linari-Pierron, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2007. Relation GRE/2007/1100. — Reçu 120 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 24 avril 2007. J. Seckler.

Référence de publication: 2007058057/231/379.

(070059715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Ristretto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 101.673.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Mrs. Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, under number B 103.437 being the sole member of RISTRETTO INVESTMENTS S.àr.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 9 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 913 of 13 September 2004. The articles of the Company have been amended for the last time by deed of Maîtr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 24 August 2006, not yet published in the Mémorial.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

- 1. The sole member holds all nine hundred and seventy-seven thousand and forty-three (977,043) shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
 - 2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twenty-four million four hundred and twenty-six thousand seventy-five Euro (\leq 24,426,075.-) to twenty-four million eight hundred and one thousand seventy-five Euro (\leq 24,801,075.-) by the issue of fifteen thousand (15,000) new shares to be denominated «class B shares» of a par value of twenty-five Euro (\leq 25.-) each together with a concurrent redenomination of the nine hundred and seventy-seven thousand and forty-three (977,043) existing shares to be referred to as the «class A shares» and definition of the rights and obligations of the «class A shares» and «class B shares».

B. Subscription and payment of the class B shares to be issued by Mr. Paul O'Kelly and consequential amendment of articles 5, 6, 14 and 15 of the Company's articles of incorporation.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital from twenty-four million four hundred and twenty-six thousand seventy-five Euro (\leq 24,426,075.-) to twenty-four million eight hundred and one thousand seventy-five Euro (\leq 24,801,075.-) by the issue of fifteen thousand (15,000) new shares to be denominated «class B shares» of a par value of twenty-five Euro (\leq 2.-) each to be subscribed and paid in full in cash by Mr. Paul O'Kelly, born on 14 December 1957 in London and residing at Bagley Edge, Badger Lane, Oxford, OX1 5BL, United Kingdom.

With the approval of the sole shareholder, the new class B shares referred to above have been subscribed to and paid in full in cash by Mr. Paul O'Kelly, represented by M ^e Katia Panichi, aforementioned, pursuant to a subscription form dated 23rd February 2007 which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to redenominate the nine hundred and seventy-seven thousand and forty-three (977,043) existing shares into «class A shares» and to allocate the share premium currently paid in to the class A shares.

It is further resolved to define the rights and obligations of the «class A shares» and «class B shares». Class A shares and class B shares are entitled to one vote each per share.

As a result of the foregoing it is resolved to amend the articles of incorporation as follows:

- 1. Article 5 shall be amended as follows:
- « **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twenty-four million eight hundred and one thousand seventy-five Euro (€ 24,801,075.-) represented by (i) nine hundred and seventy-seven thousand forty-three (977,043) class A shares and (ii) fifteen thousand (15,000) class B shares, each with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-). Class A shares and class B shares are hereinafter together referred to as the «shares» unless the context otherwise requires.



The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except with respect to the transfer of shares and the distribution of annual income by the Company (including on its dissolution or liquidation) as defined in articles 6, 14 and 15.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.»

2. Article 6 shall be amended as follows:

« Art. 6. Transfer of Shares.

- 6.1. Subject to the provisions of articles 6.4. and 6.5. below, shares are freely transferable among members.
- 6.2. Except as otherwise provided by law, the transfer of shares to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.
 - 6.3. Except as otherwise set forth in article 6.4., members may pledge their shares.
- 6.4. The holders of class B shares may not, and shall not agree to, transfer, mortgage, charge or otherwise dispose of the whole or any part of interest in, or grant any option or other rights over, any class B shares to any person (a «Disposal») except where required or permitted so to do pursuant to these articles of incorporation.
- 6.5. Permitted Transfers of Class B Shares. Notwithstanding the provisions of article 6.4. above, class B shares in the Company may be transferred:
- (a) to any person with the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital; or
- (b) by the holders of class B shares with the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital (including the consent of the holders of class A shares) to a Privileged Relation of such holder of class B shares: or
- (c) by any person entitled to class B shares in consequence of the death or bankruptcy of the holder of class B shares to any person or trustee to whom such holder of class B shares, if not dead or bankrupt, would be permitted hereunder to transfer the same; or
- (d) with the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital, to the trustees of a trust of which the only beneficiaries (and the only people capable of being beneficiaries) are the party (i) who established the trust and who is transferring the relevant shares or (ii) who established the trust which is transferring the relevant shares and/or, in each case the Privileged Relations of the holder of class B shares;
- (e) with the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital, to any company controlled by a trust referred to in paragraph (d) above provided that such company undertakes to retransfer to the transferor any shares transferred if such company ceases to be controlled by such trust; or
- (f) with the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital, to any party which had transferred the relevant shares to such transferring party pursuant to these articles of incorporation;
- (g) with the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital, by any party in the case of a transfer pursuant to articles 6.6. (Tag Along) and 6.7. (Drag Along).
- 6.6. Tag Along. Where a proposed purchaser has made a bona fide offer on arm's length terms to purchase shares in the Company or any Group Company which would result in an Exit Event, the proposing transferor in respect of such offer will not be entitled to sell any such shares unless the proposed purchaser(s) of such shares or any person nominated by them, in relation to each holder of class B shares:
- (a) shall have offered to purchase from each such holder of class B shares in cash if a cash offer or, if a non-cash offer in the same form of consideration as that provided for in the bona fide offer, in each case all of the class B shares held by each such holder, such offer to remain open for a period of no less than 10 business days at a price equal to the amount which each holder of class B shares would be entitled to receive upon the occurrence of an Exit Event in accordance with article 15.2.3. of these article of incorporation as if references in that Article to liquidation proceeds were references to such proceeds (the «Tag Along Price»); and
- (b) shall, in respect of any party that wishes to take up the offer referred to in paragraph (a) above, acquire from such party the shares in question at the relevant Tag Along Price simultaneously with the acquisition from the relevant proposing transferor of the shares to be sold.
- 6.7. Drag Along. (a) Where a proposed purchaser has made a bona fide offer on arm's length terms to purchase shares in the Company or any Group Company which would result in an Exit Event, holders of class A shares shall have the right to give to the holders of class B shares a notice (such notice to be given not less than 14 days prior to completion of such Exit Event) (a «Drag Along Notice») requiring the holders of class B shares to sell all of the class B shares held by them to such person as the holder of class A shares shall specify in the Drag Along Notice at a price (the «Drag Along Price») equal to the amount which the holders of class B shares would be entitled to receive upon the occurrence of an Exit Event in accordance with Article 15.2.3. of these articles of incorporation as if references in that Article to liquidation proceeds were references to such proceeds.
 - (b) The Drag Along Notice shall include details of:
 - (i) the identity of the proposed purchaser;



- (ii) the proposed place, date and time of completion of the proposed purchase, which shall not be less than 14 days from the date of the Drag Along Notice; and
 - (iii) the Drag Along Price.
- (c) The holder of class B shares shall sell all his shares referred to in the Drag Along Notice at the Drag Along Price on completion of the relevant Exit Event and otherwise on terms no less favourable than those agreed between the holders of class A shares and the proposed purchaser.
 - 6.8. Good Leaver/Bad Leaver.
- 6.8.1. If the holder of class B shares becomes a Leaver (unless and to the extent that RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. resolves otherwise), he shall be required to transfer to RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., or such person as RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. directs, on the date that he became a Leaver, all of the class B shares held by him.
 - 6.8.2. The price in relation to each class B share to be transferred pursuant to article 6.8.1. shall be:
 - (i) if he is a Bad Leaver, the Issue Price;
 - (ii) if he is a Good Leaver, the Market Value for any Vested Shares and the Issue Price for any Unvested Shares;

provided that the price will be satisfied by (i) the payment of an amount equal to the Issue Price of the Vested Shares to the holder of class B shares on the date of such transfer and (ii) the issue of loan notes (in a form reasonably acceptable to the holder of class B shares and RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.) by the Company for the balance of the amounts payable, such loan notes not being redeemable until the occurrence of an Exit Event.

6.9. Definitions. For the purposes of this article 6 the following terms shall have the following meaning:

Bad Leaver means a Leaver who is not a Good Leaver;

Control has the meaning attributed to it in article L. 233-3 of the French Commercial Code;

Exit Event means a Transfer of Securities of the Holding Companies and/or of the Company and/or of RISTRETTO INVESTISSEMENTS S.A.S. and/or RISTRETTO S.A.S. and/or of ALGECO S.A.S. resulting in TDR CAPITAL losing the direct or indirect Control over ALGECO S.A.S.;

Good Leaver means, in relation to the holder of class B shares, where:

- (i) his employment, consultancy or directorship terminates in circumstances of his ill-health, disability, retirement at normal retirement age or death, or in any other circumstances as determined by TDR CAPITAL LLP; or
- (ii) his secondment, employment, consultancy or directorship is terminated by TDR CAPITAL or any affiliated entity of TDR CAPITAL LLP in circumstances not justifying summary dismissal in accordance with his service agreement;

Group Company means RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. and each and any of its subsidiaries from time to time;

Holding Companies means RISTRETTO MANAGERS S.àr.l. and RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. (i.e. in particular any company Controlled by TDR CAPITAL and becoming a direct or indirect shareholder of the Company) together with any of their successors and assignees;

Issue Price means twenty-five Euro (€ 25.-) per class B share;

Leaver means either a Good Leaver or a Bad Leaver;

Leaving Date means the date on which the holder of class B shares becomes a Leaver or such later date as RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. may determine;

Market Value means the market value of the class B shares transferred pursuant to 6.8.2. (ii) as at the Leaving Date reasonably determined by RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.;

Material Underperformance means on a given date, a situation where on the preceding year end, the amount of earnings before interest, tax, depreciation of the ELLIOTT GROUP COMPANIES (comprising RISTRETTO GROUP (UK) LIMITED and each of its subsidiaries at the date the class B shares are subscribed for) decreased by capital expenditure incurred by the ELLIOTT GROUP COMPANIES was less than 85% of the target amount for such year mentioned in the agreed budget;

Privileged Relation means

- (i) the husband or wife or the widower or widow of the relevant holder of class B shares;
- (ii) all the lineal descendants in direct line of the relevant holder of class B shares;
- (iii) the brothers and sisters of the relevant holder of class B shares; and
- (iv) the husband or wife or the widower or widow of any of the persons referred to in paragraphs (i), (ii) or (iii) above;

Securities means all classes or series of shares issued by any of the Holding Companies, the Company, RISTRETTO INVESTISSEMENTS S.A.S., RISTRETTO S.A.S. and ALGECO S.A.S. and any security (including warrants) entitling the holder thereof (including through beneficial ownership of legal ownership), by way of conversion, subscription, exercise of an option or any other conceivable means, to a financial interest or a voting right in any of the Holding Companies, the Company, RISTRETTO INVESTISSEMENTS S.A.S., RISTRETTO S.A.S. and ALGECO S.A.S. as well as any subscription right in connection with an issuance of Securities by any of the Holding Companies, the Company, RISTRETTO INVESTISSEMENTS S.A.S., RISTRETTO S.A.S. and ALGECO S.A.S.;



TDR means together TDR CAPITAL and its affiliates, CMI and its affiliates as well as any other company (and its affiliates) or physical person with which TDR CAPITAL may syndicate the equity financing of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., as long as TDR CAPITAL shall control, directly or indirectly, RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.;

TDR CAPITAL means TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, a company incorporated in England and Wales having its registered office at 6 Chesterfield Gardens, London, W1J 5BQ, United Kingdom and registered under number 4708906;

Transfer when used in connection with any Security means, the act of transferring, selling, assigning, pledging, hypothecating, granting a security interest in or a lien on, placing in trust (voting or otherwise), contributing as a capital contribution or in any other manner, including by way of a merger, encumbering or disposing, directly or indirectly, voluntarily or otherwise, of any Security so designated, including any transfer of Securities by an individual to his or her heirs or spouse, including as a result of death or the liquidation of marital community property.

Unvested Shares means the class B shares held as at the Leaving Date, which are not Vested Shares;

Vested Shares means where the holder of class B shares is a Leaver, some or all of the class B shares held by such holder which, as at the Leaving Date, have vested as follows:

- (i) if his Leaving Date is on or after 1 September 2007 but prior to 1 September 2008, one third of his holding of class B shares;
- (ii) if his Leaving Date is on or after 1 September 2008 but prior to 1 September 2009, two thirds of his holding of class B shares; and
 - (iii) thereafter, his entire holding of class B shares,

save where Material Underperformance has occurred in any twelve month period in which case the proportion of shares held by the Leaver during that year shall not vest and shall vest in the following year provided no Material Underperformance occurs in such following year and the references to 2007, 2008 and 2009 in (i), (ii) and (iii) above shall be extended accordingly.»

3. Article 14 shall be amended as follows:

« Art. 14.

- 14.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with the provisions set forth hereafter under article 14.5. (or allocated to the reserves of the Company).
- 14.2. The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, provided that any distribution may only be made pursuant to provisions set forth hereafter under article 14.5.
 - 14.3. The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.
- 14.4. The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members provided however that any distribution may only be made pursuant to the provisions set forth hereafter under article 14.5. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
 - 14.5. In any year in which the Company has sufficient net profits for distribution these shall be distributed as follows:
- 14.5.1. First, an amount of 0.1% of the nominal value of each class B share shall be distributed to the holders of the class B shares. The amount to be so received by a holder of class B shares shall be deducted from the amounts allocated to such shareholder pursuant to article 15.2.3.
 - 14.5.2. Secondly, the remaining balance shall be distributed rateably to the holders of class A shares.»
 - 4. Article 15 shall be amended as follows:

« Art. 15.

- 15.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.
- 15.2. On liquidation and following satisfaction of all liabilities the net liquidation proceeds shall be distributed among members as follows:
- 15.2.1. First, the class A shares shall participate rateably in the distribution of the then current share premium account representing available share premium paid-in on class A shares;
- 15.2.2. Secondly, an amount of 0.1% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of the shares it being understood that the amount to be so received by a holder of class B shares shall be deducted from the amounts allocated to such shareholder pursuant to article 15.2.3.
- 15.2.3. Thirdly, each class B shares shall entitle the holders thereof to a certain distribution (the «Class B Special Distribution») which shall be subject to the overall amount of the liquidation distribution made by the Company upon an Exit Event (as defined in article 6.9. above).



The amount of the Class B Special Distribution shall be equal to the ratio between (A) the amount («Class B Shares Cumulative Equity Value» or «X») varying according to the amount of Tier Threshold Equity Value (as defined below) and determined in accordance with the table below and (B) the number of class B shares.

For the purpose of this article 15.2.3 «Tier Threshold Equity Value» or «Y» means the amount equal to (A) Pt' (as defined in and determined in accordance with the by-laws of RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS) less (B) PtmA (as defined in and determined in accordance with the by-laws of RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS) and PtmE (as defined in and determined in accordance with the by-laws of RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS)

TDR	Class B	TDR	Class B	Tier
Multiple	Shares	Cumulative	Shares	Threshold
	Multiple	Equity	Cumulative	Equity
		Value	Equity	Value («Y»)
			Value («X»)	
1.0x	1.0x	300,000,000	375,000	300,375,000
1.5x	5.0x	450,000,000	1,875,000	451,875,000
2.0x	7.5x	600,000,000	2,812,500	602,812,500
2.5x	12.5x	750,000,000	4,687,500	754,687,700
3.0x	18.0x	900,000,000	6,750,000	906,750,000
3.5x	19.0x	1,050,000,000	7,125,000	1,057,125,000
4.0x	20.0x	1,200,000,000	7,500,000	1,207,500,000
4.5x	21.0x	1,350,000,000	7,875,000	1,357,875,000

If the amount of the Tier Threshold Equity Value is equal to one of the values of Y as set out in the fifth column of the above table, then the amount of the Class B Shares Cumulative Equity Value for the purposes hereof shall be deemed to be the value set opposite such value of Y in the fourth column of the above table.

If the amount of the Tier Threshold Equity Value is not equal to one of the values of Y set out in the fifth column of the above table but is comprised between two different values of Y (i.e. inferior value Y $_{T-1}$ and superior value Y $_{T+1}$) then the amount of the Class B Shares Cumulative Equity Value shall be calculated as follows:

$$X = [((Y - Y_{T-1}) / (Y_{T+1} - Y_{T-1})) \times (X_{T+1} - X_{T-1})] + X_{T-1}$$

Where:

X = the amount of the Class B Shares Cumulative Equity Value;

 X_{T+1} = the value of X set opposite the superior value of Y_{T+1} in the fourth column of the above table;

 X_{T-1} = the value of X set opposite the inferior value Y_{T-1} in the fourth column of the above table.

It is specified that Class B Shares Cumulative Equity Value shall not be capped. As a matter of consequence, the table above enabling to determine Class B Shares Cumulative Equity Value is not exhaustive and above a theoretical value of Class B Shares Cumulative Equity Value of 7,875,000.- euros, Class B Shares Cumulative Equity Value shall be determined as provided above in such a way that «Class B Shares Multiple» set forth in the table hereabove increases of 1.0x when «TDR Multiple» set forth in the table hereabove increases of 0.5x.

In the event of a distribution to the class B shares pursuant to article 14.5.1., any such distribution shall come in deduction of the entitlement (if any) of the class B shares under the present article 15.2.3.

15.2.4. Fourthly, any surplus shall be distributed to the class A shares exclusively.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 8,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Madame Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg en tant que mandataire de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 103 437, étant l'associé unique de RIS-



TRETTO INVESTMENTS S.àr.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 9 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 913 du 13 septembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2006, non encore publié au Mémorial.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- 1. L'associé unique détient toutes les neuf cent soixante-dix-sept mille quarante-trois (977.043) parts sociales émises dans la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - 2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être passées sont les suivants:
- A. Augmentation du capital social émis de la Société de vingt-quatre millions quatre cent vingt-six mille soixante-quinze Euros (€ 24.426.075,-) à vingt-quatre millions huit cent un mille soixante-quinze Euros (€ 24.801.075,-) par l'émission de quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales qui seront dénommées «parts sociales de classe B» ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) ainsi qu'une reclassification des neuf cent soixante-dix-sept mille quarante-trois (977.043) parts sociales existantes en «parts sociales de classe A» ainsi que par conséquent la définition des droits et obligations des «parts sociales de classe A» et des «parts sociales de classe B».
- B. La souscription et le paiement des parts sociales de classe B devant être émises par Monsieur Paul O'Kelly et par conséquent la modification des articles 5, 6, 14 et 15 des statuts de la Société.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de vingt-quatre millions quatre cent vingt-six mille soixante-quinze Euros (€ 24.426.075,-) à vingt-quatre millions huit cent un mille soixante-quinze Euros (€ 24.801.075,-) par l'émission de quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales dénommées «parts sociales de classe B» ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) souscrites et entièrement libérées par Monsieur Paul O'Kelly, né le 14 décembre 1957 à Londres et résidant à Bagley Edge, Badger Lane, Oxford, OX1 5BL, Royaume-Uni.

Avec le consentement de l'associé unique, les nouvelles parts sociales de classe B telles que désignées ci-dessus, ont été souscrites et entièrement libérées par Monsieur Paul O'Kelly, représenté par M ^e Katia Panichi, ci-dessus mentionné, suivant un formulaire de souscription daté du 23 février 2007 qui a été signé par le comparant et le notaire soussigné, qui restera annexé au présent document en vu de son enregistrement auprès des autorités compétentes.

La preuve du paiement du prix a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation qui précède du capital social, il est décidé de reclassifier les neuf cent soixante dix-sept mille quarante-trois (977.043) parts sociales existantes en «parts sociales de classe A» et d'affecter les primes d'émission actuellement payées à ces parts sociales de classe A.

Il est également décidé de définir les droits et obligations des «parts sociales de classe A» et des «parts sociales de classe B».

Les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B ne donnent droit chacune qu'à une seule voix.

A la suite de ce qui précède il est décidé de modifier les statuts comme il suit:

- 1. L'article 5 sera ainsi modifié:
- « **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-quatre millions huit cent un mille soixante-quinze Euros (€ 24.801.075,-) représenté par (i) neuf cent soixante-dix-sept mille quarante-trois (977.043) parts sociales de classe A et (ii) quinze mille (15.000) parts sociales de classe B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-).

Les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B sont ci-après désignées les «parts sociales» à moins que le contexte ne l'exige autrement.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de chaque classe seront identiques à l'exception de ce qui concerne le transfert de parts sociales et la distribution d'un profit annuel par la Société (également en cas de dissolution ou de liquidation) tel que défini aux articles 6, 14 et 15.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

2. L'article 6 sera ainsi modifié:

« Art. 6. Transfert de parts sociales

- 6.1. Sous réserve des dispositions des articles 6.4 et 6.5. ci-dessous, les parts sociales sont librement transférables entre associés.
- 6.2. A moins qu'il en soit disposé autrement par la loi, le transfert de parts sociales à des tiers est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.
 - 6.3. Sauf lorsqu'il en est disposé autrement comme à l'article 6.4., les associés peuvent gager leurs parts sociales.
- 6.4. Les détenteurs de parts sociales de classe B ne peuvent pas, et ne devront pas donner leur accord pour transférer, hypothéquer, grever ou autrement disposer de tout ou partie de ces parts, ou consentir toute option ou autre droit sur



toute part sociale de classe B à toute personne (une «Cession») excepté lorsque cela est requis ou permis par les présents statuts.

6.5. Transferts de parts sociales de Classe B autorisés.

Malgré les dispositions de l'article 6.4. ci-dessus, les parts sociales de classe B de la Société peuvent être transférées:

- (a) à toute personne avec l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société; ou
- (b) par tous les détenteurs de parts sociales de classe B avec l'accord des associés représentant au moins soixantequinze pour cent du capital social de la Société (y compris l'accord des détenteurs de parts sociales de classe A) à une «Privileged Relation» d'un tel détenteur de parts sociales de classe B; ou
- (c) par toute personne ayant droit à des parts sociales de classe B à la suite du décès ou de la faillite d'un détenteur de parts sociales de classe B à toute personne ou trustee à qui un tel détenteur de parts sociales de classe B, si non décédé ou en faillite, serait autorisé à transférer ses parts sociales; ou
- (d) avec l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société, à des trustees d'un trust dont les seuls bénéficiaires (et les seules personnes capables d'être bénéficiaires) sont les parties (i) qui ont constitué le trust et qui transfèrent les parts sociales en question ou (ii) qui ont constitué le trust qui transfère les parts sociales en question et/ou dans tous les cas une «Privileged Relation» du détenteur de parts sociales de classe R:
- (e) avec l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société, à toute société contrôlée par un trust tel que mentionné au paragraphe (d) ci-dessus à condition que cette société s'engage à retransférer au cédant toutes les actions transférées si cette société cesse d'être contrôlée par ce trust; ou
- (f) avec l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société, à toute partie qui avait transféré les parts sociales en question à un tel cessionnaire en vertu des présents statuts;
- (g) avec l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société, par toute partie dans le cas d'un transfert tel que prévu aux articles 6.6 («Tag Along») et 6.7. («Drag Along»).
- 6.6. «Tag Along». Lorsqu'un acheteur potentiel fait une offre bona fide à des conditions normales de marché d'acquérir des parts sociales de la Société ou de toute Société du Groupe qui entraînerait un «Exit Event», le cédant concerné par cette offre ne sera pas autorisé à vendre ses parts sociales à moins que l'acheteur(s) potentiel(s) de ces parts sociales ou toute personne nommée par eux, en rapport avec chaque détenteur de parts sociales de classe B:
- (a) aura proposé d'acheter à chacun de ces détenteurs de parts sociales de classe B en espèces s'il s'agit d'une offre en espèces ou, s'il ne s'agit pas d'une offre en espèces mais présentant la même forme que celle de l'offre bona fide, dans tous les cas toutes les parts sociales de classe B détenues par chacun de ces détenteurs, cette offre devant être maintenue pendant un délai qui ne peut être inférieur à dix jours ouvrables à un prix égal à la somme que chaque détenteur de parts sociales de classe B serait autorisé à recevoir en cas de survenue d'«Exit Event» conformément à l'article 15.2.3. des présents statuts comme si les références dans cet article au boni de liquidation étaient des références à ces produits (the «Tag Along Price»); et
- (b) achètera, en ce qui concerne toute personne qui souhaite accepter l'offre telle que mentionnée au paragraphe (a) ci-dessus, à cette personne les parts sociales en question au Tag Along Price simultanément à l'acquisition au cédant potentiel des parts sociales devant être cédées.

6.7. «Drag Along»

- (a) Lorsqu'un acheteur potentiel a fait une offre bona fide à des conditions normales de marché d'acheter les parts sociales de la Société ou de toute Société du Groupe qui entraînerait un Exit Event, les détenteurs de parts sociales de classe A auront le droit de remettre au détenteur de parts sociales de classe B un avis (cet avis ne devant pas être remise moins de 14 jours avant la réalisation de cet Exit Event (a «Drag Along Notice») exigeant des détenteurs de parts sociales de classe B qu'ils vendent toutes les parts sociales de classe B qu'ils détiennent à cette personne comme le détenteur de parts sociales de classe A devra le spécifier dans la Drag Along Notice à un prix (the «Drag Along Price») égal à la somme que les détenteurs de parts sociales de classe B seraient autorisés à recevoir en cas de survenance d'un Exit Event conformément à l'article 15.2.3. des statuts comme si les références dans cet article au boni de liquidation étaient des références à ces produits.
 - (b) La Drag Along Notice inclura les détails de:
 - (i) l'identité de l'acheteur potentiel;
- (ii) le lieu proposé, la date et l'heure de la conclusion de l'achat proposé, et qui ne devra pas avoir lieu moins de quatorze jours à compter de la date de la Drag Along Notice; et
 - (iii) le Drag Along Price.
- (c) Le détenteur de parts sociales de classe B vendra toutes ses parts sociales référencées dans la Drag Along Notice au Drag Along Price en cas de réalisation d'un the Exit Event et autrement en des termes pas moins favorables que ceux convenus entre les détenteurs de parts sociales de classe A et l'acheteur potentiel.
 - 6.8. Good Leaver/Bad Leaver



- 6.8.1. Si le détenteur de parts sociales de classe B devient un Leaver (à moins que et dans la mesure où RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. en décide autrement), il devra transférer à RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. ou à toute personne telle que désignée par RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. à la date où il est devenu un Leaver, toutes les parts sociales de classe B détenues par lui.
 - 6.8.2. Le prix correspondant à chaque part sociale de classe B devant être transférée selon l'article 6.8.1. sera:
 - (i) s'il est un Bad Leaver, le Prix d'Emission;
- (ii) s'il est un Good Leaver, le Valeur Vénale (the «Market Value» pour toutes les Vested Shares et le Prix d'Emission pour toutes les Unvested Shares;

étant indiqué que le prix devra être satisfait par (i) le paiement d'une somme égal au Prix d'Emission des Vested Shares au détenteur de parts sociales de classe B à la date de ce transfert et de (ii) l'émission d'obligations (dans une forme raisonnable pour le détenteur de parts sociales de classe B et RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.) par la Société pour le solde des montants payables, ces obligations n'étant pas rachetables avant la survenue d'un the Exit Event.

6.9. Définitions. Pour les besoins de cet article 6 les termes suivants auront la signification suivante:

Bad Leaver signifie un Leaver qui n'est pas un Good Leaver;

Contrôle a la signification qui lui est attribué à l'article L.233-3 du Code de Commerce français;

Exit Event signifie un transfert des titres des Sociétés Holding et/ou de la Société et/ou de RISTRETTO INVESTISSE-MENTS S.A.S. et/ou RISTRETTO S.A.S. et/ou de ALGECO S.A.S. entraînant pour TDR CAPITAL la perte du contrôle direct ou indirect de ALGECO S.A.S.;

Good Leaver signifie, concernant les détenteurs de parts sociales de classe B, lorsque:

- (i) la fin de son embauche, mission de conseil ou de gérance en raison de sa maladie, invalidité, retraite à un âge normal ou décès, ou toute autre raison telle que déterminée par TDR CAPITAL LLP; ou
- (ii) son détachement, emploi, mission de conseil ou de gérance est résilié du fait de TDR CAPITAL ou de tout établissement affilié à TDR CAPITAL LLP dans des circonstances ne justifiant pas un licenciement sommaire conformément à son contrat de service;

Leaver signifie soit un Good Leaver soit un Bad Leaver;

Leaving Date signifie la date à laquelle le détenteur de parts sociales de classe B devient un Leaver ou une date ultérieure que RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. peut déterminer;

Material Underperformance signifie à une date donnée, la situation dans laquelle, lorsqu'à la fin de l'année précédente, le montant du résultat avant intérêts, impôts, dépréciation des Sociétés du GROUPE ELLIOTT (comprenant RISTRETTO GROUP (UK) LIMITED et chacune de ses filiales à la date à laquelle les parts sociales de classe B sont souscrites) diminuées des frais encourus par les Sociétés du GROUPE ELLIOTT, était inférieur à 85% des objectifs visés pour cette année tel que mentionné dans le budget convenu.

Privileged Relation signifie

- (i) le mari ou la femme ou le veuf ou la veuve du détenteur de parts sociales de classe B concerné;
- (ii) tous les descendants en ligne directe du détenteur de parts sociales de classe B concerné;
- (iii) les frères et sœurs du détenteur de parts sociales de classe B concerné;
- (iv) le mari ou la femme ou le veuf ou la veuve de toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) ou (iii) ci-dessus;

Prix d'Emission signifie vingt-cinq euros (€ 25,-) par part sociale de classe B;

Société du Groupe signifie RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. et chacune et toutes ses filiales;

les Sociétés Holding signifie RISTRETTO MANAGERS S.àr.l. et RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. (en particulier toute société Contrôlée par TDR CAPITAL et devenant un actionnaire direct ou indirect de la Société)ensemble avec tous leurs successeurs ou cessionnaires;

TDR signifie ensemble TDR CAPITAL et ses affiliés, CMI et ses affiliés ainsi que toute autre société (et ses affiliés) ou une personne physique avec qui TDR CAPITAL peut syndiquer le financement du capital de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., aussi longtemps que TDR CAPITAL contrôlera directement ou indirectement, RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.;

TDRCAPITAL signifie TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles ayant son siège social au 6 Chesterfield Gardens, London, W1J 5BQ, Royaume-Uni et inscrite sous le numéro 4708906;

Titres signifie toutes les classes ou séries d'actions émises par toutes les Sociétés Holding, la Société, RISTRETTO INVESTISSEMENTS S.A.S., RISTRETTO S.A.S. et ALGECO S.A.S. et tout titre (warrants inclus) autorisant le détenteur, (également par le biais d'une possession légale), au moyen d'une conversion, souscription, exercice d'une option ou par tout autre moyen concevable, à un intérêt financier ou un droit de vote dans toute Société Holding, la Société, RISTRETTO INVESTISSEMENTS S.A.S., RISTRETTO S.A.S. et ALGECO S.A.S. aussi bien que tout droit de souscription en rapport avec l'émission de Titres par toutes les Sociétés Holding, la Société, RISTRETTO INVESTISSEMENTS S.A.S., RISTRETTO S.A.S. et ALGECO S.A.S.

Transfert quand il est utilisé en rapport avec tout Titre, signifie l'acte de transférer, vendre, transmettre, gager, hypothéquer, d'accorder une sûreté, la constitution d'un trust (avec droit de vote ou autre), un apport tel qu'un apport en



société ou par tout autre manière, également au moyen d'une fusion, d'une sûreté ou d'une disposition, directement ou indirectement, volontaire ou autrement, de tout Titre ainsi désigné incluant tout transfert de Titres par un individu à ses héritiers ou son conjoint, également à la suite d'un décès ou de la liquidation d'un régime matrimonial de communauté de hiens:

Unvested Shares signifie les parts sociales de classe B détenues à la Leaving Date qui ne sont pas des Vested Shares;

Valeur Vénale signifie la valeur vénale des parts sociales de classe B transférées selon l'article 6.8.2. (ii) à la Leaving Date raisonnablement déterminée par RISTRETTO HOLDINGS S.C.A.;

Vested Shares signifie lorsque le détenteur de parts sociales de classe B est un Leaver, certaines ou toutes les parts sociales de classe B détenues par un tel détenteur, qui à la Leaving Date ont «vested» comme il suit:

- (i) si sa Leaving Date est le ou se situe après le 1 ^{er} septembre 2007 mais avant le 1 ^{er} septembre 2008, un tiers de sa détention de parts de sociales de classe B;
- (ii) si sa Leaving Date est le ou se situe après le 1 ^{er} septembre 2008 mais avant le 1 ^{er} septembre 2009, deux tiers de sa détention de parts sociales de classe B; et
- (iii) par la suite, l'ensemble de sa détention de parts sociales de classe B, sauf lorsqu'une Material Underperformance a eu lieu dans une période de douze mois, auquel cas la proportion des parts sociales détenues par le Leaver au cours cette année ne devra pas «vest» et devra «vest» dans l'année suivante à condition qu'aucune Material Underperformance ne se soit produite au cours de l'année suivante et les références à 2007, 2008 et 2009 dans (i), (ii) et (iii) ci-dessus seront prolongées en conséquence.»
 - 3. L'Article 14 sera modifié comme il suit:

« Art. 14.

- 14.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) du bénéfice pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint (10%) du capital social émis par la Société. Le restant du bénéfice total net de la société peut être distribué conformément aux dispositions ci-après tel qu'indiqué à l'article 14.5 (ou alloué aux réserves de la Société).
- 14.2 Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, étant indiqué que toute distribution ne peut être faite que conformément aux dispositions indiquées ci-après à l'article 14.5.
 - 14.3 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.
- 14.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés à condition cependant que toute distribution soit faite seulement selon les dispositions mentionnées ci-après à l'article 14.5. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.
- 14.5 Toutes les années où la Société aura des bénéfices nets suffisants pour effectuer des distributions, ces distributions seront faites de la façon suivante:
- 14.5.1 Premièrement, un montant de 0,1% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe B devra être distribué aux détenteurs de parts sociales de classe B. La somme qui sera ainsi reçue par un détenteur de parts sociales de classe B devra être déduite du montant alloué à un tel associé conformément à l'article 15.2.3.
 - 14.5.2 Deuxièmement, le solde restant sera distribué équitablement aux détenteurs de parts sociales de classe A.»
 - 4. L'article 15 devra être modifié comme il suit:

« Art. 15.

- 15.1 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- 15.2 En ce qui concerne la liquidation et suite au paiement de toutes les dettes, le boni de liquidation sera distribué entre les associés de la façon suivante:
- 15.2.1 Premièrement, les parts sociales de classe A devront faire l'objet d'une distribution équitable en ce qui concerne le compte de prime d'émission représentant les primes d'émission disponibles payés sur ces parts sociales de classe A;
- 15.2.2 Deuxièmement, un montant de 0,1% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de parts sociales étant compris que ce montant qui sera reçu par un détenteur de parts sociales de classe B devra être déduit des montants alloués à un tel associé en vertu de l'article 15.2.3.
- 15.2.3 Troisièmement, chaque part sociale de classe B donnera droit au détenteur concerné à certaines distributions (la «Distribution Spéciale de Class B») sous réserve du montant global du boni de liquidation distribué par la Société à la suite d'un Exit Event (tel que défini à l'article 6.9 ci-dessus).

Le montant de la Distribution Spéciale de Classe B sera égal au ratio entre (A) le montant («Class B Shares Cumulative Equity Value» ou «X») variant selon le montant de la «Tier Threshold Equity Value» (tel que défini ci-dessous) et déterminé suivant le tableau ci-dessous, et (B) le nombre de parts sociales de classe B.



Pour les besoins de cet article 15.2.3 la «Tier Threshold Equity Value» ou «Y» signifie le montant égal à (A) Pt' (tel que défini dans et déterminé conformément aux statuts de RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS) moins (B) PtmA (tel que défini et déterminé conformément aux statuts de RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS) et PtmE (tel que défini dans et déterminé conformément aux statuts de RISTRETTO INVESTISSEMENTS SAS).

TDR	Class B	TDR	Class B	Tier
Multiple	Shares	Cumulative	Shares	Threshold
	Multiple	Equity	Cumulative	Equity
		Value	Equity	Value («Y»)
			Value («X»)	
1,0x	1,0x	300.000.000	375.000	300.375.000
1,5x	5,0x	450.000.000	1.875.000	451.875.000
2,0x	7,5x	600.000.000	2.812.500	602.812.500
2,5x	12,5x	750.000.000	4.687.500	754.687.700
3.0x	18,0x	900.000.000	6.750.000	906.750.000
3,5x	19,0x	1.050.000.000	7.125.000	1.057.125.000
4,0x	20,0x	1.200.000.000	7.500.000	1.207.500.000
4,5x	21,0x	1.350.000.000	7.875.000	1.357.875.000

Si le montant de la «Tier Threshold Equity Value» est égal à l'une des valeurs de Y tel que fixée dans la cinquième colonne du tableau ci-dessus, le montant de la «Class B Shares Cumulative Equity Value» pour les besoins des présents statuts sera considéré comme étant la valeur figurant vis-à-vis de cette valeur Y dans la quatrième colonne du tableau ci-dessus.

Si le montant de la «Tier Threshold Equity Value» n'est pas égal à l'une des valeurs de Y tel que fixée dans la cinquième colonne du tableau ci-dessus mais est compris entre deux différentes valeurs de Y (valeur inférieure Y $_{T-1}$ et valeur supérieure Y $_{T+1}$), alors le montant de la «Class B Shares Cumulative Equity Value» sera calculé comme suit:

$$X = [((Y - Y_{T-1}) / (Y_{T+1} - Y_{T-1})) \times (X_{T+1} - X_{T-1})] + X_{T-1}$$

Etant précisé que:

X = le montant de la «Class B Shares Cumulative Equity Value»;

 X_{T+1} = la valeur de X figurant vis-à-vis de la valeur supérieure de Y_{T+1} dans la quatrième colonne du tableau cidessus;

X_{T-1} = la valeur de X figurant vis-à-vis de la valeur inférieure Y_{T-1} dans la quatrième colonne du tableau ci- dessus.

Il est précisé que la «Class B Shares Cumulative Equity Value» ne devra pas être plafonnée. En conséquence, le tableau ci-dessus qui permet de déterminer la «Class B Shares Cumulative Equity Value» n'est pas exhaustif et au-dessus d'une valeur théorique de la «Class B Shares Cumulative Equity Value» de 7.875.000,- euros, la «Class B Shares Cumulative Equity Value» sera déterminée de la manière indiquée ci-dessus de façon à ce que le «Class B Shares Multiple» tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous augmente de 1,0x lorsque le «TDR Multiple» tel que fixé dans le tableau ci-dessous augmente de 0,5x.

En cas de distribution aux parts sociales de classe B conformément à l'article 14.5.1, une telle distribution devra être déduite de tout droit des parts sociales de classe B conformément au présent article 15.2.3.

15.2.4 Quatrièmement, les excédents devront être distribués aux parts sociales de classe A exclusivement.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconques que ce soit incombant à la Société à la suite de son augmentation du capital social sont évalués à environ EUR 8.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg à la date mentionnée.

Après avoir lu ce procès-verbal le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: K. Panichi, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, Relation: LAC/2007/1236. — Reçu 3.750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058100/242/560.

(070059417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.



Apollo-Dorchester S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.402.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh of March. Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, having its registered office at 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom,

here represented by Lucinda Clifton-Bryant, private employee, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholders of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
 - 2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.
 - Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. The Company will have the name APOLLO-DORCHESTER S.à r.l.
 - Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five euro (25.- EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.



- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
 - Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call, by circular written resolution or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.



The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All of the five hundred (500) shares have been subscribed APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, prenamed, for a total price of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of the twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), is now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the partners

- 1) The company will be administered by two managers for an unlimited period:
- Mrs Anne Delord, accountant, born in Paris (France), on February 22, 1974, with professional address in 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- Mr John Ruane, born in Dublin (Ireland), on August 9, 1978, with professional address at Liscartan House, 127 Sloane Street, London, SW1X 9BA.
 - 2) The address of the corporation is in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, ayant son siège social au 88 wood Street, London EC2V 7AJ, Royaume-Uni,

lci représentée par Lucinda Clifton-Bryant, employée privée, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.



Art. 2.

- 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.
- 2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière
 - 2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La Société aura la dénomination APOLLO-DORCHESTER S.à r.l.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.



La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique, par résolution circulaire écrite ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales a été souscrit par APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, préqualifiée, pour un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.



Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions des associés

- 1) La société est administrée par deux gérants pour une durée illimitée:
- Madame Anne Delord, comptable, née à Paris (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- Monsieur John Ruane, né à Dublin (Irlande), le 9 août 1978, demeurant professionnellement à Liscartan House 127, Sloane Street, Londres SW1X 9BA, UK.
 - 2) L'adresse du siège social est fixée à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Clifton-Bryant, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4377. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058108/242/294.

(070059123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

Arcelor China Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.704.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, le 27 avril 2007

L'Assemblée générale prend acte des démissions des gérants suivant:

- M. Guy Dollé,
- M. Paul Matthys
- M. Yves Carakehian.

L'Assemblée générale décide de porter le nombre des membres du Conseil de gérance de six (6) à cinq (5). Elle décide de nommer en tant que nouveaux membres du Conseil de gérance pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2011:

- M. Ondra Otradovec, avec adresse professionnelle à Berkeley Square House, W1J6DA, London, United Kingdom;
- M. Dirk Mattys, avec adresse professionnelle au 13F, Times Square, 500 Zhangyang Rd., 200122 Shanghai, China.

Dorénavant, le Conseil de Gérance se composera comme suit:

- M. Roland Junck
- M. Albert Rinnen
- M. Egbert Jansen
- M. Ondra Otradovec
- M. Dirk Matthys.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour extrait conforme

E. Jansen / A. Rinnen

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007058359/571/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00857. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.



Citco Richcourt (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.338.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 mars 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CITCO RICHCOURT (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- De démettre DELOITTE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat
- De nommer DELOITTE S.A. en tant que Reviseur d'Entreprises de la Société avec effet immédiat

Luxembourg, le 20 mars 2007.

D. van der Molen / M. van Krimpen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007058670/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Africa One Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.065.

Constituée par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 avril 2002, acte publié au Mémorial C n o 1048 du 9 juillet 2002. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 8 avril 2005, acte publié au Mémorial C n ° 892 du 14 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFRICA ONE HOLDINGS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007059074/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01343. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Africa One Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.065.

Constituée par-devant M e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 avril 2002, acte publié au Mémorial C n o 1048 du 9 juillet 2002. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 8 avril 2005, acte publié au Mémorial C n ° 892 du 14 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFRICA ONE HOLDINGS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007059072/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01345. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.



Tiga International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.376.

Constituée par-devant M ^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 1999, acte publié au Mémorial C n ^o 484 du 25 juin 1999. Le capital a été converti en Euros en date du 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n ^o 823 du 30 mai 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant M ^e André Schwachtgen en date du 7 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n ^o 1782 du 16 décembre 2002 et par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 novembre 2005, acte publié au Mémorial C n ^o 712 du 7 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIGA INTERNATIONAL HOLDING S.A. FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. Signatures

Référence de publication: 2007059097/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01364. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Wind Acquisition Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.825.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour WIND ACQUISITION FINANCE S.A.

B. Nasr

Administrateur

Référence de publication: 2007059141/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01381. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Wind Finance SL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.868.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour WIND FINANCE SL S.A.

B. Nasr

Administrateur

Référence de publication: 2007059137/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01385. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.



Park Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.962.

Constituée par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 novembre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 27 du 23 janvier 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARK CAPITAL HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007059088/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01369. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

P.N. Seafood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.047.

Constituée par-devant M ^e Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2003, acte publié au Mémorial C n ° 755 du 24 juillet 2003.

Le bilan au 30 avril 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.N. SEAFOOD S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007059082/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01371. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Building Consult S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 21.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007059039/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07298. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

MLArg Real Estate GP 1 S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.474.

Extrait des résolutions des associés commanditaires et de l'associé commandité de la société en date du 26 avril 2007

En date du 26 avril 2007, les associés commanditaires et l'associé commandité de la société ont pris les résolutions suivantes:



- Le capital sociale de la société est fixé à quatre cents seize mille neuf cents (416.900,- EUR) représentés par quatre mille cent soixante-huit (4.168) unités ordinaires et une (1) unité de commandité

- Suite à l'augmentation du capital sociale de la société les parts sociales de la société sont réparties comme suit:	:
- MLArg REAL ESTATE 1, cinq cents vingt et une unités ordinaires	521
- MLArg REAL ESTATE 2, cinq cents vingt et une unités ordinaires	521
- MLArg REAL ESTATE 3, cinq cents vingt et une unités ordinaires	521
- MLArg REAL ESTATE 4, cinq cents vingt et une unités ordinaires	521
- MLArg REAL ESTATE 5, cinq cents vingt et une unités ordinaires	521
- MLArg REAL ESTATE 6, cinq cents vingt et une unités ordinaires	521
- MLArg REAL ESTATE 7, cinq cents vingt et une unités ordinaires	521
- MLArg REAL ESTATE 8, cinq cents vingt et une unités ordinaires	521
- MLArg REAL ESTATE GP S.à r.l., une unité de commandité	1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

MLArg REAL ESTATE GP 1 S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2007059027/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00742. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

S.I.SM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 93.035.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007058877/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01610. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Write it S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 10, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 114.404.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l.

Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2007059044/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01382. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Smart Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.981.

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.



A comparu:

Monsieur Benoît Lockman, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon,

agissant en sa qualité de mandataire de la société SMART MANAGEMENT GROUP S.A., en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 19 mars 2007, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- SMART MANAGEMENT GROUP S.A. est une société anonyme ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 121.981, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 17 du 17 janvier 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 février 2007, non encore au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
- Le capital souscrit de la société est de quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000,- EUR), représenté par quatre mille six cent cinquante (4.650) actions ordinaires nominatives sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de EUR 1.350.000,- (un million trois cent cinquante mille euros).

- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 19 mars 2007, le conseil a décidé:
- de procéder à une tranche d'augmentation de capital par la souscription de trois mille (3.000) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR) et passe de quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000,- EUR) à sept cent soixante-cinq mille euros (765.000,- EUR).
- Le conseil d'administration a accepté la souscription des trois mille (3.000) actions ordinaires nominatives nouvelles par l'actionnaire unique, Monsieur Jean-Michel Willemaers, employé privé, né à Liège (Belgique), le 28 septembre 1961, demeurant à B-6980 Beausaint, 18 A, Vecmont.
- V.- Les trois mille (3.000) actions ordinaires nominatives nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.
 - VI.- Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura la teneur suivante:
- « Art. 5. (premier alinéa). Le capital social est fixé à sept cent soixante-cinq mille euros (765.000,- EUR), représenté par sept mille six cent cinquante (7.650) actions ordinaires nominatives sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ .

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Lockman, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007. Relation: LAC/2007/3540. — Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007059051/242/49.

(070060794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Africa One Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.065.

Constituée par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 avril 2002, acte publié au Mémorial C n ^o 1048 du 9 juillet 2002. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 8 avril 2005, acte publié au Mémorial C n ^o 892 du 14 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour AFRICA ONE HOLDINGS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007059050/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01351. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Building Consult S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 21.319.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007059042/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07300. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Africa One Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.065.

Constituée par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 avril 2002, acte publié au Mémorial C n ^o 1048 du 9 juillet 2002. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 8 avril 2005, acte publié au Mémorial C n ^o 892 du 14 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFRICA ONE HOLDINGS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007059055/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01348. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Africa One Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.065.

Constituée par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 avril 2002, acte publié au Mémorial C n ^o 1048 du 9 juillet 2002. La société a été mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 8 avril 2005, acte publié au Mémorial C n ^o 892 du 14 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour AFRICA ONE HOLDINGS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007059052/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01349. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Asist Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 318, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.850.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059036/1656/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06927. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Troisi Investissements Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 12.079.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007059031/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06458. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

P.N. Seafood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.047.

Constituée par-devant M ^e Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2003, acte publié au Mémorial C n ^o 755 du 24 juillet 2003.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.N. SEAFOOD S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007059078/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01372. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.



Origami Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.912.

Constituée par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 1999, acte publié au Mémorial C n ^o 360 du 20 mai 1999. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé le 21 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n ^o 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORIGAMI IMMOBILIERE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007059092/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01366. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

APL, Auto-Parts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 6.023.

Par lettre du 25 avril 2007, M. Alex Schumacher a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Pour APL S.à r.l.

M ^e P. Kinsch

Mandataire

Référence de publication: 2007058678/2445/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Cinactif.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang. R.C.S. Luxembourg B 76.695.

Décision de l'associé unique

En date du 20 décembre 2006, l'associé unique de la société à responsabilité limitée CINACTIF.COM S.à r.l. à pris les résolutions suivantes:

- La démission du gérant: Monsieur Thierry Dunoyer de Segonzac, gérant de sociétés, né le 20 mai 1956 à Paris 8 ème , demeurant 11, rue Chanez, F-75016 Paris, est acceptée.
- Monsieur Bernard Matharan, dirigeant de sociétés, né le 21 février 1940 à Paris 18 ^{ème}, demeurant à F-75018 Paris, 30, rue Gabrielle, est nommé nouveau gérant unique de la société.

Contern, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007058680/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07455. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.



Europa City Box S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.197.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société tenue au siège social, le 18 avril 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société tenue au siège social le 18 avril 2007 qu'il a été décidé de réélire le commissaire aux comptes de la Société, à savoir la société anonyme DELOITTE S.A., dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale des associés de la Société qui se tiendra en l'année 2007 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007058740/1138/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01174. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

BPVN Enhanced Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.607.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

La Société

Signature

Référence de publication: 2007059045/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01620. - Reçu 74 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Wind Acquisition Holdings Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.823.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour WIND ACQUISITION HOLDINGS FINANCE S.A.

B. Nasr

Administrateur

Référence de publication: 2007059140/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01384. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck